

Conseil d'école du 12 janvier 2021

Les participants :

Enseignantes : Mme Canis, Mme Chwalek Touraille, Mme Grimal, Mme Mazurkiewicz, Mme Bergeron

Mairie : M Fresquet Jean-Louis, M Piganiol Pascal.

Représentantes des parents d'élèves : Mme Guignery Gaëlle, Mme Mas Delphine, Mme Goubert Magali, Mme Piganiol Elodie

DDEN : M Mouminoux

b- Excusée :

Mme Pluyaud (IEN)

1- COVID :

Les règles sont inchangées depuis plusieurs semaines. Il est rappelé que :

Les dispositions :

- Le port du masque obligatoire pour tout le personnel intervenant auprès des enfants.
- Le port du masque obligatoire pour les enfants du CP au CM2.
- L'aération des locaux le plus souvent possible (matin, récréation, midi ...), au minimum toutes les deux heures.
- Le lavage des mains pour les enfants et adultes (plusieurs fois par jour).
- Le lavage quotidien des salles de classes.
- L'interdiction pour les parents de rentrer dans les bâtiments (en lien avec le plan Vigipirate niveau « urgence attentat »). Sauf ponctuellement et uniquement sur rendez-vous.
- Le port du masque obligatoire aux abords de l'école pour tous les adultes ;
- La mise en place de 2 groupes au sein de l'école (groupe maternelle-CP et groupe CE-CM).

Les symptômes :

Votre enfant ne pourra pas être accueilli s'il présente un ou plusieurs symptômes suivants :

- Fièvre (38°C ou plus).
- Infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre.
- Fatigue inexpliquée.
- Douleurs musculaires inexpliquées.
- Maux de tête inhabituels.
- Diminution ou perte du goût et de l'odorat.
- Diarrhée aiguë.

Dans un de ces cas-là, il faut contacter son médecin et envisager un test PCR.

Les procédures d'éviction et de retour à l'école :

Si votre enfant présente un ou plusieurs symptômes :

Si le médecin juge son état satisfaisant il peut revenir à l'école avec l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée par les parents.

Si votre enfant est cas contact d'une personne extérieure au foyer :

Il doit être isolé 7 jours à partir du dernier contact avec la personne positive et être testé le 7ème jour. Il revient à l'école si le test est négatif avec l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée par les parents.

Si votre enfant est cas contact d'une personne présente au foyer :

Il doit être isolé 7 jours et être testé le 7ème jour. Il revient à l'école si le test est négatif et si personne dans le foyer est devenu positif. S'il y a toujours quelqu'un de positif, il est toujours cas contact et doit être de nouveau isolé 7 jours. Le retour à l'école se fera avec l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée par les parents.

Si votre enfant est positif à la COVID 19 :

Il doit être isolé 7 jours. Il peut revenir au bout de ce délai s'il ne présente plus de symptôme. Le retour à l'école se fera avec l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée par les parents.

L'attestation sur l'honneur sera jointe au procès verbal du conseil d'école afin que toutes les familles l'aient de nouveau.

Il n'est pas demandé de fournir de certificats médicaux ou de copie des résultats du test PCR.

Dans tous les cas où un élève doit rester chez lui, la continuité pédagogique sera mise en place.

2- Effectifs :

Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
TPS : 1	CP : 8	CM1 : 7
PS : 4	CE1 : 9	CM2 : 9
MS : 6	CE2 : 6	
GS : 10		

3 élèves sont arrivés à la rentrée de janvier : 1 TPS, 1 PS et 1 CE1. Il y a donc 60 élèves.
Pour l'instant, il y a 1 inscription TPS prévue pour la rentrée des vacances de printemps.

3 - Rythmes scolaires 2021-2022 :

Les rythmes scolaires pour l'année 2021-2022 doivent être décidés pour le 22 janvier conjointement entre le conseil municipal et le conseil d'école.

Le maire, M Fresquet , explique que la municipalité restera à l'écoute de la décision des parents d'élèves et des enseignants comme cela a été discuté en conseil municipal.

La directrice, Mme Chwalek Touraille avait sollicité les familles pour qu'elles contactent les représentantes des parents d'élèves sur ce sujet. Elles ont eu 11 retours des parents. Seuls 3 parents se sont exprimés pour un passage à la semaine à 4 jours.

Les enseignantes rappellent que le rythme de 4,5 jours permet d'avoir 5 matinées qui sont plus propices aux apprentissages fondamentaux. Le rythme de 4 jours permettrait à une partie des enfants de se reposer le mercredi matin mais beaucoup se lèveraient à la même heure pour aller à l'ALSH et les 4 journées de classe seraient plus longues.

L'école restera donc au rythme de 4,5 jours pour l'année 2021 2022.

4- La sécurité à l'école :

Un exercice attentat/intrusion, organisé par Le CPC sécurité de la circonscription, a eu lieu le 10 décembre. Les gendarmes sont venus observer son déroulé.

Un exercice départemental PPMS intrusion est prévu le 26 janvier.

5- Sorties scolaires :

Rappel : le financement des sorties scolaires est assuré majoritairement par l'APE et nous les remercions pour leur implication.

Dates	Intitulés	Lieux	Classe(s) concernée(s)
Ma 15 /12	Spectacle de Noël : "Noël c'est magique", une comédie musicale jeune public de Michel De Sarly. Il y a eu 2 séances pour ne pas mélanger les groupes.	À l'école	Toutes

Je 17/12 ou Ve 18/12	Jeu dans chaque classe (en remplacement du traditionnel quine des enfants, impossible à organiser pour des raisons sanitaires) pour gagner un livre offert par l'APE.	À l'école	Toutes
Vendredi 18/12	Goûter de Noël (offert par l'APE) pris dans chaque classe.	À l'école	Toutes
Ma 12/01	Intervention de 2 artistes du spectacle « Fantaisie du Comte d'Orfraie » (chant et production d'écrit).	À l'école	CM1 CM2
Ma 19/01	Intervention CPIE « les déchets ».	À l'école	CE1 CE2
Ma 26/01	École et cinéma (à voir en fonction de l'ouverture des cinémas et des conditions d'accueil) => reporté.	Cinéma le Cristal	GS CP
L 1/02 ou Ma 2/02	Spectacle des JMF (à voir en fonction de l'ouverture des théâtres et des conditions d'accueil).	Théâtre d'Aurillac	CE1 CE2
Ma 2/03	Intervention CPIE « les énergies ».	À l'école	CM1 CM2
L 31/05	Intervention CPIE « les insectes ».	À l'école	TPS PS MS
Ma 1/06	Intervention CPIE « les économies d'eau ».	À l'école	GS CP
	Projet Maison de la Châtaigne : 2 sorties prévues (1 au printemps et 1 en été)	À la Maison de la Châtaigne	TPS PS MS
Jusqu'à fin mars	Projet OCCE « Les petites nouvelles de la ferme » avec 2 autres écoles.	À l'école	TPS PS MS
L22 ou Ma 23/03	Spectacle des JMF (à voir en fonction de l'ouverture des théâtres et des conditions d'accueil).	Théâtre d'Aurillac	GS CP

6- Divers :

a- Demandes de travaux :

L'équipe enseignante remercie la mairie pour le point d'eau installé dans le bureau.

L'ordinateur de la classe de maternelle présente un problème d'écran. La mairie envisage de le remplacer.

b- site internet :

L'école a maintenant un site internet. Pour l'instant il est en cours de « construction ». Sur ce site seront rassemblées les informations administratives de l'école mais aussi des informations sur les projets pédagogiques de chaque classe.

Pour que des photographies avec les enfants puissent être mises en ligne, une nouvelle autorisation de prise de vue sera distribuée aux familles. Si certaines familles ne souhaitent pas que des photos de leurs enfants soient publiées, leurs enfants ne seront pas photographiés, ou les photographies sur lesquelles ils apparaissent seront détruites.

Dès réception des décisions de toutes les familles, le lien pour aller sur ce site sera distribué aux familles.

c- Questions des parents :

Aucune question n'a été soumise au conseil d'école par les parents d'élèves.